

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2021-04-28-00003
PORTANT DISPOSITIONS APPLICABLES A LA REMISE DE LA PROPAGANDE EN PRÉVISION DE
L'ÉLECTION DÉPARTEMENTALE DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète de la Creuse,

VU le code électoral ;

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n° 2014-161 du 17 février 2014 modifié portant délimitation des cantons dans le département de la Creuse ;

VU le décret n°2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-04-22-00003 du 22 avril 2021 fixant les dates de dépôt des candidatures et de remise des documents de propagande à la commission de propagande dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-04-23-00001 du 23 avril 2021 modifiant l'arrêté n°23-2021-04-13-00001 du 13 avril 2021 fixant la composition de la commission de propagande instituée à l'occasion des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : A l'occasion des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, les opérations liées à la mise sous pli de la propagande aux électeurs et au colisage des bulletins de vote aux mairies sont confiées à la société KOBA.

Les binômes de candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre à la commission de propagande les exemplaires imprimés de leurs documents électoraux selon les prescriptions suivantes :

Quantités à respecter :

- **les circulaires sont à livrer en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans le canton, majorée de 5 %**
- **les bulletins de vote, en quantité au moins égale au double des électeurs inscrits dans le canton, majorée de 10 %.**

Les quantités maximales admises au remboursement des circulaires, bulletins de vote et affiches sont indiquées, par canton, à l'**annexe 1** du présent arrêté.

Si un candidat remet à la commission de propagande moins de circulaires ou de bulletins de vote que les quantités prévues ci-dessus, il peut proposer la répartition de ses circulaires et bulletins de vote entre les électeurs inscrits. Il ne s'agit que d'une proposition, la commission de propagande conservant le pouvoir de décision eu égard à ses contraintes d'organisation.

Format et contenu :

Ces documents électoraux devront être **conformes aux caractéristiques réglementaires** rappelées à l'**annexe 2** du présent arrêté.

Les circulaires numériques transmises à la préfecture devront être similaires à celles « papier » validées par la commission de propagande et respecter les formats indiqués dans le mémento du candidat.

Modalités de conditionnement et de livraison :

Celles-ci sont précisées à l'**annexe 3 et 4** du présent arrêté, respectivement pour le 1^{er} et le 2nd tour.

Dépôt des maquettes des bulletins de vote et circulaires auprès de la préfecture pour permettre la vérification de leur conformité par la commission de propagande avant duplication, au plus tard :

vendredi 7 mai 2021 à 12h pour le 1^{er} tour

lundi 21 juin 2021 à 18h pour le second tour.

Dates maximales et lieux de livraison de la propagande :

- pour le premier tour de scrutin :

le lundi 17 mai 2021 à 12 heures.

Livraison de tous les documents à l'adresse suivante :

KOBA - Zone d'activité du Courneau, Bat B1, 5 avenue de Guitayne, 33610 CANEJAN.

- pour le second tour de scrutin :

le mardi 22 juin 2021 à 18 heures.

Livraison des bulletins de vote et circulaires destinées aux électeurs à l'adresse suivante :

KOBA - Parc des Expositions, Grand Palais, boulevard Robert Schuman, 87100 LIMOGES.

Livraison des bulletins de vote destinés aux bureaux de vote des mairies :

KOBA - Zone d'activité du Courneau, Bat B1, 5 avenue de Guitayne, 33610 CANEJAN.

Les circulaires numériques sont à transmettre à la préfecture sous clé USB au plus tard le lundi 24 mai 2021.

ARTICLE 2 : Seuls les candidats régulièrement déclarés à la Préfecture peuvent bénéficier du concours de la commission de propagande pour l'envoi et la distribution de leurs documents électoraux.

ARTICLE 3 : La commission de propagande est en droit de refuser l'envoi de documents qui ne seraient pas conformes à la réglementation ainsi que ceux remis :

- pour le premier tour, postérieurement au vendredi 7 mai à 12 heures (maquettes) et au lundi 17 mai 2021 à 12 heures (propagande) ;
- en cas de second tour, postérieurement au mardi 22 juin 2021 à 18 heures.

ARTICLE 4 : Un candidat ou son mandataire peut, à tout moment, demander le retrait de ses bulletins de vote à l'autorité qui les détient (article R. 55).

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et dont un exemplaire sera adressé aux membres de la commission de propagande.

Fait à Guéret, le **28 AVR. 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Renaud NURY

Annexe 1 : nombre de documents de propagande admis à remboursement par tour de scrutin et par canton

| CANTONS | Nombre d'électeurs | Nombre de circulaires 210 mm x 297 mm | Nombre de bulletins de vote 105 mm x 148 mm format paysage | Nombre d'affiches petit format 297 mm x 420 mm | Nombre d'affiches grand format 594 mm x 841 mm |
|------------------------|---------------------------|--|---|---|---|
| AHUN | 5 672 | 5955 | 12478 | 54 | 54 |
| AUBUSSON | 7 042 | 7394 | 15492 | 56 | 56 |
| AUZANCES | 6 678 | 7011 | 14691 | 70 | 70 |
| BONNAT | 5 574 | 5852 | 12262 | 34 | 34 |
| BOURGANEUF | 4 704 | 4939 | 10348 | 40 | 40 |
| BOUSSAC | 4 994 | 5243 | 10986 | 36 | 36 |
| DUN LE PALESTEL | 6 304 | 6619 | 13868 | 34 | 34 |
| EVAUX LES BAINS | 4 675 | 4908 | 10285 | 38 | 38 |
| FELLETIN | 5 111 | 5366 | 11244 | 44 | 44 |
| GOUZON | 7 591 | 7970 | 16700 | 56 | 56 |
| GRAND BOURG | 5 620 | 5901 | 12364 | 38 | 38 |
| GUERET 1 | 6 626 | 6957 | 14577 | 22 | 22 |
| GUERET 2 | 6 129 | 6435 | 13483 | 24 | 24 |
| LA SOUTERRAINE | 6 891 | 7235 | 15160 | 32 | 32 |
| SAINT VAURY | 7 441 | 7813 | 16370 | 24 | 24 |

Nombre maximum de circulaires = nombre d'électeurs de la circonscription majorés de 5 %

Nombre maximum de bulletins de votes = double du nombre d'électeurs de la circonscription majoré de 10 %

Nombre maximal d'affiches : double du nombre d'emplacements réels d'affichage par cantons pour chaque type d'affiche

Annexe 2 : Consignes fixant les contrôles de conformité des documents de propagande pour les élections départementales

L'impression des bulletins de vote et des circulaires sont à la charge des candidats.

1. BULLETINS DE VOTE :

Les éléments obligatoires à respecter :

- Le bulletin doit être imprimé en **une seule couleur sur papier blanc** (art. R. 30), l'utilisation de nuances de nuances d'une même couleur n'est pas interdite. Aucune disposition ne régit la taille ni la police d'écriture des caractères utilisés.
- Les bulletins doivent être d'un grammage compris entre **70 grammes** au mètre carré et avoir le **format 105 mm x 148 mm** (art. R. 30).
- Le bulletin de vote doit obligatoirement être édité en **format paysage**, c'est à dire horizontalement (Loi n° 2013-938 du 18 octobre 2013).
- Le bulletin de vote doit mentionner les **noms des deux membres du binôme de candidats ordonnés dans l'ordre alphabétique** (art. L. 191) suivi pour chacun d'entre eux du **nom de la personne appelée à le remplacer**, précédé ou suivi de la **mention suivante : « remplaçant »**.
- Les nom et prénom portés sur les bulletins de vote doivent être conformes à ceux portés dans la déclaration de candidature.
- Les bulletins ne doivent pas comporter d'autres noms de personnes que ceux des membres du binôme de candidats ou de leurs remplaçants (art. R.30).

Les éléments facultatifs autorisés :

- Peuvent être indiquées les mentions qui ne sont pas interdites, ni de nature à troubler l'ordre public ou introduire une confusion dans l'esprit des électeurs sur les noms des candidats et de leurs remplaçants.
- Les bulletins peuvent comporter un titre donné au binôme de candidats, un emblème d'un ou plusieurs partis politiques ou groupements politiques, la mention de mandats électoraux, titres, distinctions, la mention de l'âge, la qualité, la profession, l'appartenance politique...
- Il est recommandé de ne pas indiquer la date ou le tour de scrutin, les bulletins pouvant être utilisés lors des deux tours.

Le non respect de ces règles entraînera un refus de la commission de propagande ou la nullité des bulletins de vote lors du dépouillement

2. CIRCULAIRES :

- ✓ Une circulaire d'un grammage compris entre **70 grammes** au mètre carré et d'un **format 210 mm x 297 mm**,
- ✓ Le texte de la circulaire doit être uniforme à l'ensemble de la circonscription électorale (art. R. 29),
- ✓ La combinaison de 3 couleurs est interdite, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti politique ou groupement politique (art. R. 27),
- ✓ La circulaire peut être imprimée recto – verso,
- ✓ Aucune disposition du code électoral ne prévoit de mentions obligatoires devant figurer sur les circulaires.

3. CIRCULAIRE NUMÉRIQUE

- ✓ Les prescriptions de format et de taille de fichier sont précisées dans le « Mémento à l'usage des candidats ».

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021 – 1^{er} tour

SITE DE LIVRAISON
BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES

Koba

Responsables de Comptes :

Marion Leboucher - mleboucher@koba.com - 05.56.07.90.36

Martine Serfaty - mserfaty@koba.com - 05.56.07.90.45

Site de production : **CANEJAN**

Quais de livraison : **BAT B1 - 5 Avenue de Guitayne, 33610 CANEJAN**

Horaires et Modalités de réception :

| Du 26/04/2021 au 07/05/2021 | A compter du 10/05/2021 |
|---|---------------------------------|
| Lundi : 08h00 à 19h00 Mardi au jeudi : 07h00 à 19h00 Vendredi : 07h00 à 18h00 | Tous les jours de 06h00 à 19h00 |



Sens Bordeaux -> Bayonne :
Prendre Sortie 25 CESTAS

Sens Bayonne -> Bordeaux :
Prendre Sortie 25 CESTAS -
Z.A. du Courneau



Site équipé de quais de déchargement pour tous types de véhicules.

CRITERES DE CONDITIONNEMENT

BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES

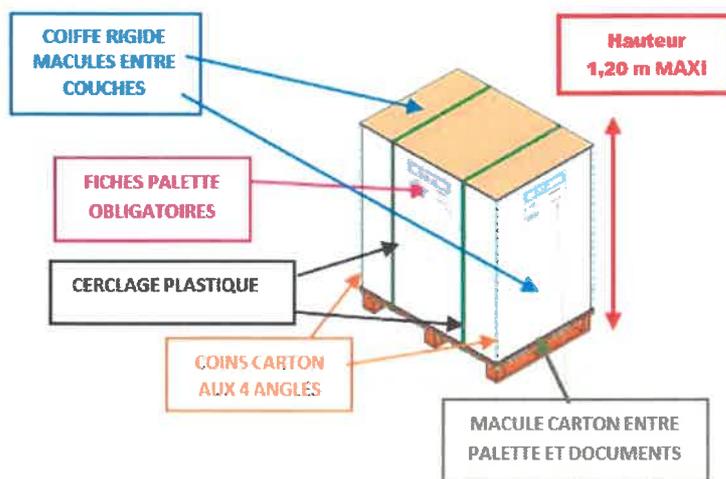
Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site : <https://imprimeur.koba.com/>

(Cf. NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE ci-dessous)

Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison.

- ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :**
(imprimés depuis la plateforme Koba)

- ✓ Nom du département, préfecture & candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité
- ✓ Type de documents :
 - Circulaires **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Colisage Mairie**



- CRITERES DE CONDITIONNEMENT :**

Les palettes ne respectant pas ces critères pourront être refusées

| Envois Bulletins de vote – MAIRIE | Envois circulaires & bulletins de vote ELECTEURS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton ou sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Ne pas mélanger sur une même palette les BV et circulaires ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique |
| <p>Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)</p> <p>Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)</p> | |

Rappel :

Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site <https://imprimeur.koba.com/>

PLATEFORME IMPRIMEUR NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE

Afin de fiabiliser les livraisons, nous mettons à votre disposition sur notre site Koba Civique un outil pour l'impression des étiquettes palettes et/ou cartons. Cela permet notamment de **contrôler les livraisons par l'identification directe des documents et de limiter ainsi tout risque d'erreurs.**

L'outil développé est simple d'utilisation et intuitif :

- Se rendre sur le lien suivant : <https://imprimeur.koba.com/>



Koba | civique

Bienvenue sur l'espace élection de Koba Civique



Imprimer mes étiquettes



Rééditer mes étiquettes

- Depuis l'écran d'accueil, cliquez sur l'icône « **Imprimer mes étiquettes** ».

Koba | civique

Bienvenue sur l'espace élection de Koba Civique



Imprimer mes étiquettes



Rééditer mes étiquettes

- **ETAPE 1** : Consultez et téléchargez les critères de conditionnement (pour rappel) et renseignez vos informations imprimeur.

1 Informations imprimeur

Informations élection

Quantités imprimées

⚠ Critères de conditionnement

Envois bulletins de vote - MAIRIE

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien taillés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

Envois circulaires et bulletins de vote - ÉLECTEURS

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien taillés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

TÉLÉCHARGER LES CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT ⚠

Informations imprimeur

Pourquoi renseigner ces informations ? Ces informations sont nécessaires pour faciliter le processus de réception dans nos sites de production. De plus, ces informations seront transmises à la Préfecture concernée, ce qui permettra de préparer les modalités de remboursement.

Nom de l'imprimerie *

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Adresse e-mail *

Nom du contact opérationnel *

(* Champs obligatoires)

SUIVANT

- **ETAPE 2** : Sélectionnez les informations de l'élection et du candidat concernés.

Informations imprimeur

2 Informations élection

Quantités imprimées



Informations élection

Élection
Elections départementales (1er tour)

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département
Alpes-Maritimes

Canton
C1E - Alice 2 (06)

Intitulé candidat
Nom du Candidat

Parti
Parti / Liste du candidat

(* Champs obligatoires)

PRÉCÉDENT

SUIVANT

• **ETAPE 3** : Renseignez les quantités imprimées ainsi que les contenants utilisés.

✓ Informations imprimeur
✓ Informations élection
3 Quantités imprimées

⚠ Merci de prendre quelques instants pour vérifier l'exactitude des informations précédemment renseignées.

Informations imprimeur

Imprimerie : Imprimerie KOBA
 Nom : PEREIRA
 Prénom : Laurent
 E-mail : contact@koba.com
 Téléphone : 0687480614

Informations élection

Élection : Élections départementales (1er tour)
 Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Département : Alpes-Maritimes (06) / Canton : Nice-2
 Candidat : Nom du Candidat
 Liste ou Parti : Parti / Liste du candidat

Les quantités

| | | | | |
|------------------------------|---------|-----------|---|-----|
| Quantité bulletins blancs | 100 000 | Carton(s) | Nombre de contenants (bulletins blancs) | 100 |
| Quantité bulletins électeurs | 100 000 | Carton(s) | Nombre de contenants (électeurs) | 100 |
| Quantité de circulaires | 100 000 | Carton(s) | Nombre de contenants (circulaires) | 100 |

PRÉCÉDENT
TERMINER

• **ETAPE 4** :

- Imprimez vos étiquettes (un fichier PDF sera proposé au téléchargement).
- Récupérez la/les adresse(s) de livraison(s) (également disponible sur l'étiquette à imprimer).
- Conservez votre numéro de dossier si vous souhaitez réimprimer ces étiquettes ultérieurement.
- Pour renouveler l'opération pour un autre candidat ou une autre élection, sans avoir à ressaisir vos informations imprimeur, cliquez sur le bouton « **Créer une nouvelle étiquette** ».

Vos informations ont bien été prises en compte

Votre numéro de dossier

946FA257

Veuillez conserver soigneusement ce numéro de dossier et le transmettre à nos collaborateurs si vous devez effectuer des démarches.

Imprimer vos étiquettes

Vos adresses de livraisons

Livraison Départementales 1er Tour PF, BV et BV

Mairies

Aéroport Nice Côte d'Azur
Terminal T1
Nice Aéroport T1
Boulevard Maryse Bastie
06003 Nice

Du 26/04 au 7/05 : Lundi : 12h00 à 18h00/Mardi au jeudi : 08h00 à 18h00/Vendredi : 08h00 à 12h00 / A compter du 10/05 : Tous les jours de 07h00 à 19h00

Créer une nouvelle étiquette

Retourner sur la page d'accueil

Nous contacter

Livraison
Départementales 1er
Tour PF, BV et BV
Mairies
koba@94.koba.com

Ci-dessous un exemple d'étiquettes :

Nice-2



Koba
civique

FICHE DE LIVRAISON
Élections départementales
1er TOUR



9677417387631569
Aéroport Nice Côte d'Azur, Terminal T1,
Nice Aéroport T1, Boulevard Maryse
Bastié, 06000, Nice

Numéro et
nombre de
cartons :

1/100

BULLETINS DE VOTE - ELECTEURS

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| NOM DE LA LISTE | Parti / Liste du candidat |
| NOM DU CANDIDAT | Nom du Candidat |
| QUANTITE LIVREE | 100 000 |

PREF-06-C-16

BLEU

- **OPTION COMPLÉMENTAIRE :** Depuis l'écran d'accueil, vous pourrez retrouver les étiquettes déjà générées en cliquant sur l'icône « **Rééditer mes étiquettes** ».



- Renseignez votre numéro de dossier pour une réimpression.

Renseignez la référence du dossier

Référence *

(*) Champs obligatoires

RECHERCHER

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021 – 2^{ème} tour

SITES DE LIVRAISON BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES



Responsables de Comptes :

Marion Leboucher - mleboucher@koba.com - 05.56.07.90.36

Martine Serfaty - mserfaty@koba.com - 05.56.07.90.45

BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES

Site de production : Cellule Logistique de Mise sous Pli Manuelle ou Mise sous Pli Automatique

Adresse de livraison : L'adresse de livraison est disponible, après avoir saisi les informations relatives au Canton concerné, sur notre site <https://imprimeur.koba.com/>

Horaires et Modalités de réception :

| Cellule Mise sous Pli Manuelle | Site Mise sous Pli Automatique |
|--|--|
| Du 21/06/2021 au 22/06/2021 | Du 21/06/2021 au 22/06/2021 |
| Lundi : 14h00 à 18h00 Mardi : 07h00 à 18h00 | Lundi : 07h00 à 19h00 Mardi : 07h00 à 18h00 |
| Attention : Le site n'étant pas équipé de quais de déchargement, toute livraison doit être effectuée avec un Petit Porteur avec hayon ou VL. | Site équipé de quais de déchargement pour tous types de véhicules. |

BULLETINS DE VOTE MAIRIES

Site de production : CANEJAN

Adresse de livraison : BAT B1 - 5 Avenue de Guitayne, 33610 CANEJAN

Horaires et Modalités de réception :

| Du 21/06/2021 au 22/06/2021 |
|--|
| Lundi : 07h00 à 19h00 Mardi : 07h00 à 18h00 |

Sens Bordeaux -> Bayonne :
Prendre Sortie 25 CESTAS

Sens Bayonne -> Bordeaux :
Prendre Sortie 25 CESTAS -
Z.A. du Coumeau

Site équipé de quais de déchargement pour tous types de véhicules.

CRITERES DE CONDITIONNEMENT BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES

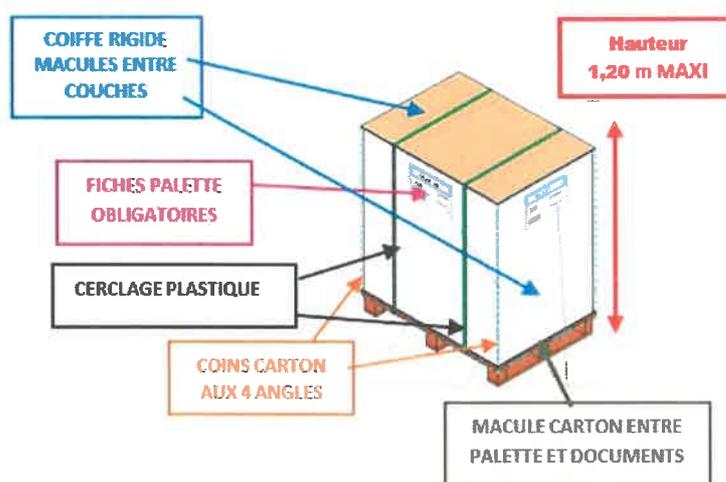
Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site : <https://imprimeur.koba.com/>

(Cf. NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE ci-dessous)

Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison.

- ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :**
(imprimés depuis la plateforme Koba)

- ✓ Nom du département, préfecture & candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité
- ✓ Type de documents :
 - Circulaires **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Colisage Mairie**



- CRITERES DE CONDITIONNEMENT :**

Les palettes ne respectant pas ces critères pourront être refusées

| Envois Bulletins de vote – MAIRIE | Envois circulaires & bulletins de vote ELECTEURS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton ou sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Ne pas mélanger sur une même palette les BV et circulaires ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique |
| <p>Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)</p> <p>Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)</p> | |

Rappel :

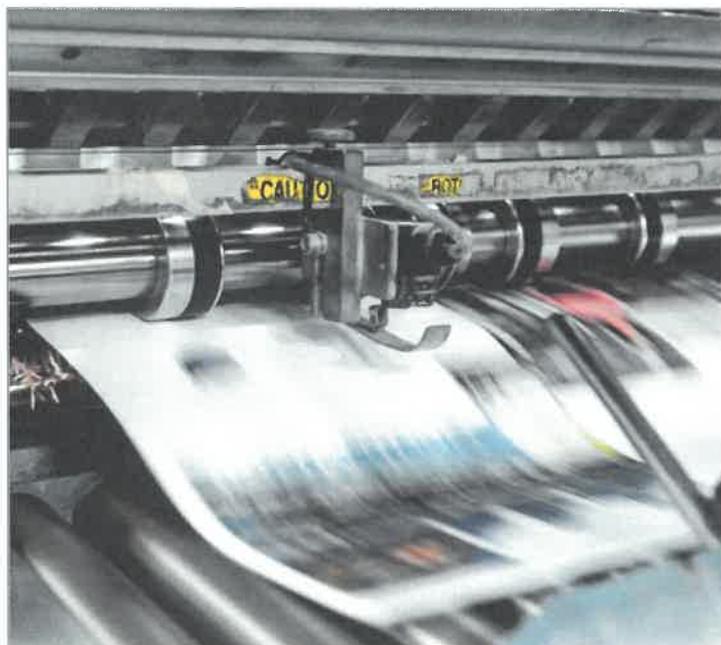
Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site <https://imprimeur.koba.com/>

PLATEFORME IMPRIMEUR NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE

Afin de fiabiliser les livraisons, nous mettons à votre disposition sur notre site Koba Civique un outil pour l'impression des étiquettes palettes et/ou cartons. Cela permet notamment de **contrôler les livraisons par l'identification directe des documents et de limiter ainsi tout risque d'erreurs.**

L'outil développé est simple d'utilisation et intuitif :

- Se rendre sur le lien suivant : <https://imprimeur.koba.com/>



Koba | civique

Bienvenue sur l'espace élection de Koba Civique



Imprimer mes étiquettes



Rééditer mes étiquettes

- Depuis l'écran d'accueil, cliquez sur l'icône « **Imprimer mes étiquettes** ».



- **ETAPE 1** : Consultez et téléchargez les critères de conditionnement (pour rappel) et renseignez vos informations imprimeur.

1 Informations imprimeur
2 Informations élection
3 Quantités imprimées

⚠ Critères de conditionnement

Envois bulletins de vote - MAIRIE

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

Envois circulaires et bulletins de vote - ÉLECTEURS

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

[TÉLÉCHARGER LES CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT 📄](#)

Informations imprimeur

Pourquoi renseigner ces informations ? Ces informations sont nécessaires pour faciliter le processus de réception dans nos sites de production. De plus, ces informations seront transmises à la Préfecture concernée, ce qui permettra de préparer les modalités de remboursement.

Nom de l'imprimerie *

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Adresse e-mail *

Nom du contact opérationnel *

(*) Champs obligatoires

[SUIVANT](#)

- **ETAPE 2** : Sélectionnez les informations de l'élection et du candidat concernés.

1 Informations imprimeur
2 Informations élection
3 Quantités imprimées



Informations élection

Élection
Élections départementales (1er tour)

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfecture
Alpes-Maritimes

Canton
06 - Nice-2 (06)

Nom du candidat
Nom du Candidat

Parti / Liste du candidat

(*) Champs obligatoires

[PRÉCÉDENT](#)
[SUIVANT](#)

ETAPE 3 : Renseignez les quantités imprimées ainsi que les contenants utilisés.

✓ Informations imprimeur
✓ Informations élection
3 Quantités imprimées

⚠ Merci de prendre quelques instants pour vérifier l'exactitude des informations précédemment renseignées

Informations imprimeur

Imprimerie : Imprimerie KOBA
 Nom : PEREIRA
 Prénom : Laurent
 E-mail : contact@koba.com
 Téléphone : 0687480614

Informations élection

Élection : Élections départementales (1er tour)
 Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Département : Alpes-Maritimes (06) / Canton : Nice-2
 Candidat : Nom du Candidat
 Liste ou Parti : Parti / Liste du candidat

Les quantités

| | | | | |
|------------------------------|---------|-----------|---------------------------------------|-----|
| Quantité bulletins blancs | 100 000 | Carton(s) | Nbre de contenant(s) bulletins blancs | 100 |
| Quantité bulletins électeurs | 100 000 | Carton(s) | Nbre de contenant(s) électeurs | 100 |
| Quantité de circulaires | 100 000 | Carton(s) | Nbre de contenant(s) circulaires | 100 |

PRÉCÉDENT
TERMINER

ETAPE 4 :

- Imprimez vos étiquettes (un fichier PDF sera proposé au téléchargement).
- Récupérez la/les adresse(s) de livraison(s) (également disponible sur l'étiquette à imprimer).
- Conservez votre numéro de dossier si vous souhaitez réimprimer ces étiquettes ultérieurement.
- Pour renouveler l'opération pour un autre candidat ou une autre élection, sans avoir à ressaisir vos informations imprimeur, cliquez sur le bouton « **Créer une nouvelle étiquette** ».

Vos informations ont bien été prises en compte

Votre numéro de dossier

946FA257

Avec ce numéro de dossier, vous pourrez retrouver les informations si vous devez réimprimer vos étiquettes

Imprimer vos étiquettes

Vos adresses de livraisons

Livraison Départementales 1er Tour PF, BV et BV Mairies

Aéroport Nice Côte d'Azur
Terminal T1
Nice Aéroport T1
Boulevard Mayse Bastie
06000 Nice

Du 26/04 au 7/05 : Lundi : 12h00 à 18h00/Mardi au jeudi : 08h00 à 18h00/Vendredi : 08h00 à 12h00 / A compter du 10/05 : Tous les jours de 07h00 à 19h00

Créer une nouvelle étiquette

Retourner sur la page d'accueil

Nous contacter

Livraison
Départementales 1er
Tour PF, BV et BV
Mairies
kobaE9@koba.com

Ci-dessous un exemple d'étiquettes :

| | |
|---|--|
| Nice-2 | |
|  | FICHE DE LIVRAISON Élections départementales 1er TOUR |
|  9677417387631569 Aéroport Nice Côte d'Azur, Terminal T1, Nice Aéroport T1, Boulevard Maryse Bastie, 06000, Nice | Numéro et nombre de cartons : 1/100 |
| BULLETINS DE VOTE - ELECTEURS | |
| NOM DE LA LISTE | Parti / Liste du candidat |
| NOM DU CANDIDAT | Nom du Candidat |
| QUANTITE LIVREE | 100 000 |
| PREF-06-C-16 BLEU | |

- **OPTION COMPLÉMENTAIRE :** Depuis l'écran d'accueil, vous pourrez retrouver les étiquettes déjà générées en cliquant sur l'icône « Rééditer mes étiquettes ».



- Renseignez votre numéro de dossier pour une réimpression.

Renseignez la référence du dossier

(*) Champs obligatoires

RECHERCHER